

Fiche de la Haute Autorité de Santé : "Prendre en charge une personne âgée polypathologique en soins primaires"

08/06/2015

Cette fiche concerne les personnes âgées de 75 ans et plus, ayant au moins 3 maladies chroniques, hors des cas de patients atteints de maladie sévère en phase terminale. La polypathologie "complique la pratique des professionnels de santé et retentit sur l'organisation des soins en raison d'une incertitude diagnostique [...] d'une polymédication (en moyenne 8 à 10 médicaments) [...], des risques liés aux prescripteurs multiples [et] d'une augmentation du recours aux soins et des coûts liés à la consommation".

Consulter ici la fiche de la Haute Autorité de Santé : "Prendre en charge une personne âgée polypathologique en soins primaires"